

AUTORISATION TEMPORAIRE D'EMPLOI N° : 22E202 /BSc

PROTECTION DES INSTALLATIONS CLIENTS HTA ET BT

Norme ou spécification : HM2A_02_051_A

Constructeur : **MICROENER**Unité de production : **Microelettrica Scientifica, Milan**

Référence et libellé CONSTRUCTEUR		Référence Enedis	
IM30/AB/ AP	relais ampèremétrique triphase-terre	7331100	RELAIS NON COMMUNICANT PROT GENERALE NI

Un avis technique favorable suite à mise à jour du DI (et avis favorable HM-23/20/C/045 sur le relais UM30) du 21/09/2020 selon le référentiel HM2A_02_051_A, a été obtenu par un échantillon du matériel ci-dessus désigné, décrit dans le dossier d'identification (D.I.) n° 17ME2751400 indice C, du 23/04/2018.

Document complémentaire : Annexes DI_IM30\$C, date 27/04/2018.

DI de la série industrielle n° : 17ME2751400 indice C, date 23/04/2018.

En conséquence, ce matériel est autorisé temporairement d'emploi sur les réseaux électriques de distribution exploités par Enedis à compter de la date de signature du présent document et jusqu'au :

30/09/2023

L'Autorisation Temporaire d'Emploi s'arrête de fait, dès lors que le matériel a fait l'objet d'un agrément. Le cas échéant, si la date de signature de l'agrément devait intervenir au-delà de la période de validité ci-dessus, l'Autorisation Temporaire d'Emploi devra être prorogée.

Le maintien de l'Autorisation Temporaire d'Emploi est subordonné aux conditions décrites dans le document intitulé : "Conditions d'aptitude du fournisseur, d'agrément et de suivi des matériels et outillages utilisés sur les réseaux électriques de distribution", à la permanence des dispositions ci-dessus et au comportement satisfaisant du matériel en exploitation.

Note :

Date : 29/08/2022

Le Chef de Département
Expertise et Relations Fournisseurs Matériels
GUILLAUME LANGLET